



Faire une offre sur un bien qui va être saisi avant la parution d

Par **hcaudal**, le **07/09/2017** à **17:47**

BonjourrrrrJ'ai eu connaissance qu'un bien proche de chez moi va être saisi prochainement. L'annonce légale n'a pas encore été publiée. Est-ce juridiquement encore possible selon vous de faire une proposition directement au propriétaire? rnMerci par avance pour votre aide

Par **amajuris**, le **07/09/2017** à **17:54**

bonjour,rndans le cadre d'une saisie immobilière,le propriétaire saisi doit avoir l'accord du juge pour vendre son bien de manière amiable.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/vente-amiable-bien-immobilier-16845.htm>rnrrnsurtout n'achetez pas sans cette autorisation, car la vente pourrait être annulée (action paulienne article 1167 du code civil).rnrrnsalutations